

## **Barreau de Lyon – Institut Paul Bouchet**

### ***L'accès au droit et à la justice : une illustration de l'égale dignité***

***Hommage à Paul Bouchet – 04 juillet 2024***

Je voudrais avant tout remercier Robert Guillaumond et Jean Michel Ghinsberg pour l'organisation de cette journée.

Vous l'avez rappelé, Paul Bouchet a été un avocat doté d'une personnalité exceptionnelle qui a marqué de façon indélébile le Barreau de Lyon et par la suite, la société civile au travers des différents mandats et fonctions qu'il a occupés. Le Barreau de Lyon a très largement bénéficié de sa réputation. Il était visionnaire, meneur d'hommes et a donné à la profession un souffle qui ne s'est jamais affaibli.

J'ai peu connu Paul Bouchet : notre première rencontre a été à la maison des Avocats lorsqu'il a accueilli la première promotion d'élèves avocats qui s'était vu imposer, après la réussite à l'examen d'entrée au CRFPA, une scolarité de 18 mois à l'école des Avocats.

C'était en 1980 ; nous étions une petite trentaine et la rénovation de l'immeuble n'était pas terminée. Les avocats effectuaient encore le week-end des travaux comme l'a rappelé Jean-Michel à l'instant. À l'époque, le droit social n'avait pas les rigueurs que nous lui connaissons aujourd'hui et nous avons été cordialement invités à participer le week-end à quelques travaux pour réaliser de petites économies sur le coût de la rénovation. Bien entendu, nous ne pouvions refuser cette participation : c'était une façon originale d'intégrer le Barreau, une sorte de compagnonnage initiatique, qui avait l'avantage de nous faire rencontrer des avocats dans un cadre très différent d'un cabinet ou du palais de justice ; c'était peut-être la plus belle entrée dans la profession.

Quelques 36 années plus tard, j'ai eu l'immense honneur d'être élu Bâtonnier et d'investir cet immeuble dans lequel nous nous trouvons aujourd'hui ; avant moi, la Bâtonnière Laurence Junod-Fanget avait lancé la construction. C'est certainement un signe du destin, puisque Laurence Junod faisait partie de cette première promotion d'élèves avocats.

Le Bâtonnier Paul Bouchet voulait marquer l'indépendance des Avocats avec un lieu qu'il leur soit propre qui soit un symbole de la profession.

Si je peux faire une petite digression, depuis plusieurs années, le ministère de la justice dont tout le monde sait qu'il est en recherche de finances, essaie sous prétexte de rationaliser sa gestion de récupérer les locaux, qui sont mis gracieusement à la disposition des Ordres d'avocats dans les différents palais de justice de France ; ce sont généralement une bibliothèque, une salle de travail, des lieux de consultation et un espace servant de bureau commun pour les boîtes des Avocats. Lorsque le président de la cour d'appel ne veut pas purement et simplement récupérer les locaux, il essaie d'obtenir de la part des Barreaux, une redevance d'occupation. Les Barreaux résistent et rappellent qu'ils ont une fonction de service public et d'auxiliaire de justice ; ils assurent une mission de service public, ils assurent les consultations, les permanences de garde à vue, les commises d'office et ont donc besoin d'avoir des locaux dans l'enceinte des palais de justice pour exercer correctement ces missions d'assistance et de défense des plus démunis.

Sans local affecté, l'avocat est nu.

Sur le recul des droits:

On peut se poser la question, est-ce que les Ordres doivent intervenir dans le débat public ? Doivent-ils, se cantonner à une pure gestion administrative du tableau et de la défense de la profession, en quelque sorte être un ordre purement corporatiste ou au contraire assumer la fonction sociale de défense des libertés fondamentales ?

Je pense que pour tout le monde ou à tout le moins une majorité très forte, le Barreau, les instances de la profession doivent intervenir. Cela se fait au quotidien et le Barreau de Lyon a conservé cette réputation. On peut constater d'ailleurs que les Ordres sont souvent en accord avec les syndicats de magistrats sur ces valeurs partagées:

- respect du droit
- respect des individus et des libertés publiques.

L'avocat participe au renforcement du lien entre les citoyens et la justice.

Il a vocation à être au plus près des injustices, à les combattre et assurer la défense des plus faibles. Le professeur de droit Anne Frison-Roche donne une très belle définition de notre mission :

"Expliquer le droit pour atteindre le juste".

Le rôle pédagogique est incontestable et on peut retrouver dans ces mots la définition de la fonction de Magistrat.

Cela a été rappelé, sur le plan international le Barreau de Lyon a toujours été très actif.

Au début des années 80, le Barreau de Lyon, a aidé financièrement des avocats brésiliens qui assuraient bénévolement la défense de paysans dépossédés, de leur terre par le gouvernement ou par des grands groupes industriels ou agricoles. Ce phénomène s'est reproduit presque 40 ans plus tard : les Indiens de la tribu des Kiriri sont confrontés dans l'état de Bahia à une difficulté encore plus grave : ils sont menacés de disparaître, privés de toutes ressources de la terre. En 2019, nous avons reçu au conseil de l'ordre un chef indien Maori qui est venu nous exposer les menaces et agressions dont ils sont victimes de la part du gouvernement sous la présidence de Bolsonaro.

Aux portes de l'Europe, en Pologne, les avocats aidés de quelques magistrats courageux, tentent de s'opposer à une réforme constitutionnelle qui mettrait la magistrature aux ordres du gouvernement. Le Barreau de Lyon est intervenu pour apporter son soutien au Barreau polonais.

Nous sommes intervenus également à plusieurs reprises en Turquie, pour assister aux procès fait aux avocats accusés de complicité de terrorisme dès lors qu'ils défendaient des accusés poursuivis sous un tel chef. Cette présence internationale dans les enceintes des tribunaux d'Istanbul, ou de nombreux Barreaux se sont manifestés, a été grandement appréciée par nos confrères turcs car seuls les retombées médiatiques internationales permettent d'infléchir la dictature en place.

Nous n'avons pas pu être présents physiquement en Iran, mais nous sommes en liaison constante avec des confrères iraniens, grâce au courage de confrères français d'origine iranienne ; là encore le soutien que l'on apporte, même s'il est très faible, est une nécessité pour nos confrères en difficulté. Le conseil de l'ordre avait déclaré en 2018 notre consœur iranienne Nasrin Sotoudeh, emprisonnée dans les geôles iraniennes, membre d'honneur du Barreau de Lyon.

Toutes ces actions permettent de faire vivre l'idéal de défense qui anime le Barreau de Lyon pour la défense des faibles.

De manière très symbolique, nous avons en 2018, décidé de baptiser la salle du conseil de l'ordre, salle Paul Bouchet pour rendre hommage à l'action de ce dernier en faveur du Barreau de Lyon et de la société civile, afin de perpétuer la mémoire de cet homme qui aura donné au barreau de Lyon un souffle extraordinaire.

Bâtonnier Farid Hamel

